BPE
La banque privée de La Banque Postale

Politique d'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissements et dans les activités de conseil

SIÈGE SOCIAL
62 rue du Louvre
75002 Paris - France
tél. 01 44 88 30 00
fax 01 44 88 30 02

BPE - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 103 057 428 €
RCS Paris 384 282 968 - Établissement de crédit et société de courtage en assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 004 983
GROUPE LA BANQUE POSTALE

SOMMAIRE

1. Préambule

2. Les convictions et engagements de BPE en matière de durabilité

- Les convictions de BPE en matière de durabilité
- Les engagements RSE de BPE
- L'adhésion de BPE aux initiatives de « place »

3. Une organisation dédiée à la démarche de durabilité

- Une fonction dédiée à la RSE
- Des ressources et des partenaires dédiés à l'intégration des critères ESG
- Un comité de gestion ISR
- Un comité dédié à l'exclusion normative et sectorielle

4. La mise en œuvre de la démarche de durabilité au sein de l'activité de GSM

- L'intégration des critères ESG au sein de l'univers d'investissement
- La gamme ISR « Citoyen » : une gamme de mandats dédiés à l'investissement responsable

5. La mise en œuvre de la démarche de durabilité au sein de l'activité de conseil financier

- Une offre « durable » en partenariat avec des producteurs engagés
- Des conseillers sensibilisés à l'ESG

1 Préambule

La **Banque Privée BPE**, filiale de **La Banque Postale** propose une offre globale de banque privée à destination d'une **clientèle patrimoniale** de familles, chefs d'entreprise, dirigeants et family offices.

Son réseau national compte **78 implantations en France métropolitaine** et à **La Réunion**, et **permet d'offrir** à ses clients une **relation personnalisée** et de proximité, fondée sur l'accompagnement dans la durée et la disponibilité d'un interlocuteur dédié.

Que cela concerne l'investissement immobilier en direct, la gestion collective (SCPI de rendement, SCPI Déficit Foncier, Malraux, Pinel, nue-propriété, meublé…) ou l'investissement financier (EMTN : Euro Medium Term Notes, actions, obligations, gestion sous mandat, PEA, assurance vie…), **BPE** apporte des **conseils à haute valeur ajoutée** et des **solutions sur mesure** à ses clients dans **l'élaboration** et **l'optimisation de leurs stratégies d'investissements** ainsi que dans la **maîtrise des impacts juridiques et fiscaux** dans le cadre du conseil octroyé**.**

La **Banque Privée BPE** s'appuie dans **son activité de conseil** sur ses différents **pôles d'expertises** que sont :

- la **Gestion de Fortune,**
- l'**Ingénierie Patrimoniale,**
- la **Gestion Sous Mandat** ,
- les **solutions de financements patrimoniaux,**
- et sa filiale **La Banque Postale Immobilier Conseil.**

Depuis 5 ans, les encours de **BPE** ont progressé de **85 %.** Au 31 décembre 2020, **BPE** affiche **11,3 milliards d'euros d'encours d'épargne** dont **4,5 milliards d'euros d'encours en gestion responsable**, ce qui représente **près de 40 % des encours globaux.**

Consciente de l'urgence et du **rôle moteur** que doit jouer le **secteur financier** dans la **transition**, mais aussi au regard de l'importance qu'accordent aujourd'hui les investisseurs aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements, **BPE** s'engage à faire de l**'investissement responsable** un de ses **piliers stratégiques** et à concilier la **pérennité du patrimoine** de ses clients avec la **préservation de la planète.**

Par la présente politique, la **Banque Privée BPE** souhaite partager ses **convictions et engagements** en matière **d'investissement responsable** en précisant comment est conçue - à date - l'intégration des **risques en matière de durabilité** et la prise en compte des **incidences négatives** en matière de durabilité dans ses **décisions d'investissement** en **gestion sous mandat**, ses **conseils en investissement** et ses **conseils en assurance**.

La **Banque Privée BPE** continuera de développer son approche, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les meilleures pratiques de marché et innovations à venir en la matière.

En intégrant la **durabilité** dans leurs **conseils et décisions d'investissements,** les **acteurs de marchés financiers** (sociétés de gestion, IORP, établissements de crédit et entreprises d'investissement dans leur activité de gestion) et les **conseillers financiers** (les sociétés de gestions de portefeuille, entreprises d'investissement et établissements de crédit faisant du conseil), peuvent jouer un **rôle central** dans la **réorientation du système financier vers la durabilité.**

Cette **politique** contribue ainsi à répondre aux **exigences réglementaires** telles qu'exposées à l'article 3 et à l'article 4 du **Règlement (UE) 2019/2088** sur la **publication d'informations en matière de durabilité** dans le secteur des services financiers **(dit règlement SFDR « Disclosure »** ou **« SFDR »** en anglais**).**

Dates clés

1963 - *Création de la BHE, Banque Hypothécaire Européenne, centrée sur le financement de l'immobilier.*

1997 - *Lancement de la banque patrimoniale et en 2001 la BHE devient la Banque Privée Européenne.*

2005 - *Lancement de l'activité de Gestion de Fortune.*

2013 - *La Banque Postale acquiert la Banque Privée Européenne, qui devient BPE pour en faire sa banque privée.*

2015 - *BPE fusionne avec La Banque Postale Gestion Privée, spécialiste de la gestion sous mandat.*

2020 - *BPE acquiert La Banque Postale Immobilier Conseil, spécialiste de l'immobilier en direct.*

*Le **« risque de durabilité »** est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement.*

*À l'inverse, les **« incidences négatives en matière de durabilité »** renvoient aux conséquences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (environnement, questions sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption, etc.)*

Mention « EXPLAIN » concernant les incidences négatives en matière de durabilité

*Compte tenu de l'**absence de données** et des **délais très courts** (publication des textes finaux de niveau 2 – dits Regulatory Technical Standards (RTS) – qu'en février 2021), **BPE** n'est aujourd'hui pas en mesure de s'engager sur la prise en compte des principales incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité conformément à **l'article 4, paragraphe 1, b) du Règlement (UE) 2019/208 (SFDR).***

*En effet, parmi les données et informations sur lesquelles **BPE** s'appuie, **BPE** ne dispose pas encore de l'intégralité des **14 indicateurs d'incidences négatives en matière de durabilité** tels qu'exigés dans la version finale des RTS relatifs au **Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR).***

*Les démarches engagées par la **Banque Privée BPE** au titre de la présente politique contribuent néanmoins à la **prise en compte progressive et croissante de ces incidences négative**s dans les **décisions d'investissement de la gestion sous mandat,** les **conseils en investissement** et les **conseils en assurance.***

*Ainsi, la **Banque Privée BPE** a l'intention de prendre en compte, de manière pleine et entière, ces incidences négatives, lorsque ses producteurs et émetteurs seront en mesure de lui fournir les 14 indicateurs de durabilité conformément au Règlement SFDR. **BPE** va engager des discussions avec ses sociétés de gestion partenaires sur toute l'année 2021 afin de pouvoir atteindre cette cible au plus vite.*

*Sous réserve de mise à disposition de ces données, **BPE** souhaite prendre en compte au plus vite les incidences négatives dans ses **rapports quantitatifs** aux **niveaux produit et entité** conformément aux **articles 4 et 7 du Règlement (UE) 2019/2088.***

2 Les convictions et engagements de BPE en matière de durabilité

2.1. Les convictions de BPE en matière de durabilité

Les acteurs de la finance ont la capacité de **participer** à la **transformation positive de la société**, de **financer la transition énergétique** et de **soutenir les entreprises** ayant une vision **long terme** et soucieuses du bien-être de leurs employés, partenaires et fournisseurs.

Les **acteurs de la finance** portent également une **responsabilité en tant qu'employeur, partenaire, fournisseur**. Mais la RSE n'est pas qu'une démarche vertueuse, il s'agit avant tout d'un choix stratégique qui offre de nouvelles possibilités, qui contribue à la performance et à **améliorer l'impact sociétal** que ce soit auprès des clients ou dans les actions des établissements financiers.

En tant qu'**entreprise citoyenne et établissement bancaire**, **la Banque Privée BPE** entend participer aux transformations du monde de demain et pour ce faire, a un double rôle à jouer :

1/ **renforcer sa stratégie RSE** pour accélérer son évolution vers une **« banque privée positive » ;**

2/ accompagner la construction d'une **société plus positive**, **inclusive et durable** par la **sélection rigoureuse de produits** et le **développement d'une offre d'investissements 100 % socialement responsables (ISR)** pour 2021.

2.2. Les engagements RSE de BPE

Au-delà de son offre en supports d'investissements socialement responsables, **La Banque Privée BPE** est partie prenante des **engagements de sa maison-mère La Banque Postale** dans la **transformation de l'environnement financier**, afin que celui-ci soutienne véritablement la **transition des entreprises vers la durabilité** tout en garantissant la transparence et en favorisant le long terme. Ces engagements se déclinent selon les **trois thèmes** ci-dessous :

○ La limitation de l'impact environnemental

Chaque année, **BPE** mesure son **empreinte carbone** dans **l'objectif de la compenser.** Pour chaque tonne de CO2 émise, un **programme de compensation carbone** créé par La Banque Postale auquel participe l'ensemble de ses filiales incluant **BPE**, permet de financer un **projet d'efficacité énergétique** (reboisement, énergie renouvelable).

En 2019, le programme a soutenu un **projet d'exploitation durable de la forêt au Pérou** et un **projet de parc éolien en Inde**, afin de réduire la même quantité de gaz à effet de serre que celle émise par le Groupe. Par ce dispositif, **BPE** peut être considérée comme totalement **"neutre en carbone".**
Au-delà de la compensation, **la Banque Privée BPE** veille activement à **limiter son impact environnemental** par des **actions simples mais efficaces** : recyclage des papiers usagers et des toners d'imprimante, installation d'ampoules basse consommation, réduction des éclairages en vitrine, optimisation des commandes pour limiter les transports…

○ La contribution au progrès social

Sur le **plan social**, plusieurs accords sont en cours en faveur de l'élargissement des possibilités de **télétravail** et de l'**égalité professionnelle** avec une **réduction des écarts de salaire**.

Cette démarche est un **choix stratégique** qui contribue à la performance de la Banque en améliorant la **qualité du dialogue social** et à faire de **BPE une banque privée positive**. **BPE** est également la **première banque privée française** à mesurer **son indice de positivité.** Calculé chaque année par **l'Institut de l'Économie Positive,** cet indicateur servira de baromètre à tous les niveaux de la banque pour **faire progresser régulièrement son impact positif.**

○ Des objectifs ambitieux en faveur du handicap

La Banque Privée BPE a choisi de reconduire cette année encore **l'opération Duoday** et de soutenir le concours **Tous Hanscène**, deux opérations visant à mettre en relation des étudiants en situation de handicap, les établissements scolaires et le monde de l'entreprise.

D'autre part, un **vaste protocole sur le handicap**, signé en novembre 2020, engage **BPE** et sa filiale **La Banque Postale Immobilier Conseil** à prendre de nouvelles mesures fortes pour développer le **recrutement de collaborateurs en situation de handicap** et favoriser leur **insertion professionnelle** au sein du groupe.

BPE s'était ainsi engagée à prendre de **nouvelles mesures fortes** pour **augmenter la part des personnes handicapées** dans les **effectifs du Groupe BPE** et atteindre **d'ici 3 ans le seuil de 6 %**. Ce **seuil a été atteint en avance de phase**, et **BPE** s'est engagée à atteindre un **objectif de 50 % en matière d'inclusion des personnes en situation** de handicap pour son recrutement.

2.3. L'adhésion de BPE aux initiatives de « place »

○ L'Indice de Positivité de l'Institut de l'Économie Positive

Depuis 2015, l'**Institut de l'Économie Positive,** organisme indépendant, propose aux entreprises de calculer leur **indice de positivité**, c'est-à-dire de **mesurer leurs impacts sur les générations futures.**

L'institut a été créé par **Positive Planet**, une **initiative lancée par Jacques Attali en 1998** afin d'aider les entreprises à entrer dans une **démarche de développement durable.**

BPE est la **première banque privée** à s'être lancée dans cette démarche de **calcul de son indice de positivité.** C'est un **engagement dans la durée vis-à-vis de nos parties prenantes** et une étape essentielle pour **mesurer la performance de nos actions** et **définir nos priorités.**

Ainsi, **depuis 2020**, **BPE** fait calculer son **indice de positivité** chaque année par l'Institut de l'Économie Positive, en vue d'améliorer sa **performance en termes de responsabilité sociétale et environnementale**.

*Cet **indice** prend en compte la **responsabilité sociale et environnementale** au travers de **5 dimensions :***

1. *Les **conditions de travail positives** et l'engagement des collaborateurs,*
2. *L'**empreinte environnementale**,*
3. *Le **partage équitable et inclusif de la valeur produite** par l'entreprise,*
4. *Le **développement des connaissances** et **compétences** individuelles et collectives,*
5. *La **vision stratégique de long terme**, impliquant l'ensemble des parties prenantes dont les générations futures.*

Le **score obtenu en 2020** a mis en exergue les **points forts** suivants :

- Les **conditions et le bien-être au travail** au travers de l'équilibre entre la vie privée et professionnelle et sa politique de parentalité
- Le **partage de la valeur** produite sur les thématiques d'égalité entre les femmes et les hommes et le dispositif de lutte contre la corruption
- Le **développement des connaissances et des compétences** avec un accès favorisé à la formation régulière de tous les collaborateurs et l'effort de sensibilisation à l'utilisation responsable de l'offre de produits et services
- Le **plan de prévention des déchets**

L'étude a également permis d'identifier des **axes d'amélioration** liés à **l'empreinte environnementale** et la **vision stratégique de long terme.**

Ce score sera désormais à comparer avec celui de 2021 et des années suivantes pour évaluer le **chemin parcouru.** Une **démarche collaborative** est **déployée en 2021** pour **construire le plan d'actions** découlant du score 2020 et faire **ainsi progresser la positivité de BPE.**

○ Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies

En **septembre 2021**, **BPE** candidatera pour être signataire des **PRI** (Principles for Responsible Investment) initiés par le **Programme des Nations Unies pour l'environnement** (PNUE Finance) et le **Pacte Mondial des Nations Unies**.

BPE réaffirmera ainsi son **engagement d'investisseur responsable** tout en bénéficiant d'un **cadre pour continuer à développer l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en interne** et auprès de ses partenaires.

Les **six Principes pour l'Investissement Responsable** sont un ensemble de **principes d'investissement volontaires et ambitieux** qui proposent une liste d'actions possibles pour **promouvoir l'intégration des critères Environnements, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** dans la **pratique de l'investissement.**

*Les **UN-PRI** reposent sur les **6 principes** suivants :*

- ***Principe 1** : intégrer les **questions ESG** dans **l'analyse des investissements** et les **processus de décision.***
- ***Principe 2** : être des **propriétaires actifs** et intégrer les questions ESG dans nos politiques et pratiques de propriété.*
- ***Principe 3** : **demander aux entités** dans lesquelles nous investissons de fournir une **information appropriée sur les questions ESG.***
- ***Principe 4** : **encourager** l'acceptation et la **mise en œuvre des Principes** au sein du **secteur de l'investissement.***
- ***Principe 5** : **travailler ensemble** pour améliorer notre **efficacité dans la mise en œuvre des Principes.***
- ***Principe 6** : **rendre compte** de nos **activités** et des **progrès réalisés** dans la **mise en œuvre des Principes.***

3 Une organisation dédiée à la démarche de durabilité

3.1. Une fonction dédiée à la RSE

La **Banque Privée BPE** s'est dotée, en novembre 2020, d'une **nouvelle fonction RSE** au sein de la Direction des Ressources Humaines pour **piloter sa politique en faveur des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques** et **promouvoir la diversité et l'égalité des chances.**

En cible, une **collaboration plus étroite** se fera entre la **fonction RSE** et les **comités de gestion et d'exclusion** dédiés à l'investissement responsable. Cette collaboration permettra de faire de **l'investissement responsable** un pilier de la stratégie globale **RSE au même titre que le sont les autres engagements du département RSE** : la limitation de l'impact environnemental, la contribution au progrès social ou encore l'action en faveur du handicap.

3.2. Des ressources et des partenaires dédiés à l'intégration des critères ESG

BPE a choisi d'**intégrer les enjeux ESG** dans ses **décisions d'investissements en gestion sous mandat** et **son conseil en investissement et en assurance.** Pour cela **BPE** fait appel à :

- **des fournisseurs de données et agences de notation reconnus en la matière** comme **Vigeo Eiris** ou encore **Morningstar** en charge de la **notation des valeurs** selon une analyse pointue des critères ESG ;
- **un réseau de producteurs engagés, sélectionnés rigoureusement.** Pour sa **gamme ISR « Citoyen » (*), BPE** a choisi de s'appuyer sur un **mode gestion de type « cœur-satellite »** avec un nombre restreint de partenaires reconnus et influents au sein de la sphère ISR. Ils viennent compléter **l'expertise de La Banque Postale Asset Management (LBP AM)** dans le domaine de **l'ISR** pour ainsi proposer un mix intéressant entre approches thématiques et approches Environnement, Social et Gouvernance (ESG). Les **partenaires producteurs** sont sélectionnés et évalués via un process de « due diligence » complet. **BPE**, dans le cadre de sa **politique de dialogue et de suivi** avec les **émetteurs et producteurs,** rencontre régulièrement les sociétés de gestion via son équipe multi-gestion. Il en va de même pour les émetteurs des **Euro Medium Term Note** (EMTN) avec l'équipe marketing ;
- **l'ensemble du management au sein de BPE** pour assurer **l'accompagnement, la promotion** et **le « reporting » de la démarche d'investissement responsable de BPE.**

*(*) **Gamme ISR « Citoyen » :** dès 2018, BPE a fait le choix de lancer le profil « Citoyen », sa première offre de placement d'Investissement Socialement Responsable (ISR) en gestion sous mandat avec un niveau d'exigence très élevé dans la sélection des fonds et des reportings extra-financiers permettant de mesurer, en toute transparence, l'impact des investissements.*

3.3. Un comité de gestion ISR

Au sein de l'activité de gestion sous mandat, les profils de gestion sont gérés dans le respect de fourchettes d'allocation globale actions et taux permettant d'encadrer la gestion et les risques.

Le **processus d'investissement de BPE GSM** vise à structurer rigoureusement les différentes décisions d'investissement qui amènent les gérants à constituer les portefeuilles sous mandat en adéquation avec les différents objectifs de gestion retenus par les clients. Ce **processus d'investissement** concerne **toutes les offres GSM** dont **BPE** a la responsabilité et s'articule autour de **plusieurs comités**.

La **traduction opérationnelle** de l'ensemble des **décisions d'allocation d'actifs** et de **sélection des supports d'investissement**, ainsi que la revue des portefeuilles, sont réalisées au sein d'un **comité de gestion.** Plus particulièrement sur **l'offre d'Investissement Socialement Responsable (ISR)** en **gestion sous mandat**, un **Comité de Gestion ISR** (bimensuel) a été instauré afin d'animer l'approche ISR, suivre les **mesures d'impact ESG** des portefeuilles de la **gamme « Citoyen » (*)** et assurer leur **constante évolution** au regard des innovations financières et règlementaires en la matière.

Les **critères extra-financiers** sont privilégiés pour la **sélection des supports d'investissement** par ce comité de gestion ISR. Les considérations financières sont ensuite prises en compte dans l'élaboration des portefeuilles.
Deux objectifs sont visés par le **Comité de Gestion ISR :**

1. effectuer la **revue tactique de l'allocation stratégique**, **sélection des supports d'investissement dans les listes autorisées** (titres vifs et OPC) ;
2. réaliser **des arbitrages** permettant d'afficher des **scores extra-financiers meilleurs que ceux de l'univers d'investissement** et de les **améliorer dans la durée.**

3.4. Un comité dédié à l'exclusion normative et sectorielle

BPE est en train de **compléter sa politique d'exclusion sectorielle et normative**. Pour cela, **BPE** se dotera **courant 2021** d'un **Comité d'Exclusion** qui se réunira statutairement **une fois par semestre**, et de **façon spontanée si besoin**, notamment **en cas de controverse majeure** impactant une valeur de son univers.

Le comité peut également décider de réintégrer une valeur dans l'univers d'investissement éligible après **analyse critique des données extra-financières** disponibles.

4 La mise en œuvre de la démarche de durabilité au sein de l'activité de GSM

4.1. L'intégration des critères ESG au sein de l'univers d'investissement

La Banque Privée BPE s'est engagée à **prendre en compte les critères ESG** dans **l'ensemble des produits** (titres vifs, trackers, OPC internes et externes, etc.) **qu'elle propose à ses clients.** En effet, BPE incorpore une **analyse ISR** à **l'ensemble de l'univers d'investissement ouvert à la gestion sous mandat.**

En évaluant les entreprises émettrices à travers des données extra-financières, en provenance de Vigeo Eiris et Morningstar et en complément des critères financiers traditionnels, la Banque Privée **BPE** contribue à appréhender le **risque de durabilité** et les **incidences négatives** de ces valeurs en termes de durabilité.

La **mise en œuvre** d'un **processus de recherche et d'analyse ISR** à la **totalité de son univers de supports d'investissement prend la forme suivante :**

○ Traitement des OPC

Les **OPC internes et externes** sont soit **labellisés ISR** (*) soit **notés au minimum 3 Globes Morningstar** (*) (sur une échelle de 1 à 5).

Le **Label ISR d'Etat** garantit qu'un OPC satisfait à des critères stricts tels que la méthodologie ISR ou la transparence de gestion. Mais ce label n'étant pas international par exemple, il n'est pas demandé par certaines sociétés de gestion qui travaillent sur l'ensemble des marchés mondiaux.

En **l'absence de Label ISR d'Etat** , seul le **rating ESG (*)** établi par le fournisseur de données **Morningstar**, qui est aujourd'hui la plateforme la plus avancée pour la « transparisation » des fonds, permet de déterminer l'éligibilité ou non de ces supports.

Ces deux méthodologies, le **Label ISR** d'Etat et les **Globes Morningstar**, étant disponibles publiquement, sont facilement vérifiables par nos clients.

(*) Label ISR d'Etat : *le Label ISR d'Etat a été créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, et son but est de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets. Depuis sa création, le label est attribué à des OPCVM investis en actions et/ou en obligations.*

(*) Rating ESG Morningstar : *ce rating est exprimé par un nombre de Globes Morningstar. Il s'agit d'une classification, sur une échelle de 1 à 5, qui compare les OPC entre eux en se basant sur une centaine de critères ESG. Il comprend 20 sujets reposant sur 300 critères fournis par la base de données Sustainalytics (agence de notation récemment acquise par Morningstar).*

○ Traitement des titres vifs

Pour les **titres vifs**, **BPE** mène dès à présent une **politique d'exclusions** en sortant de son univers d'investissement les valeurs liées aux entreprises qui génèrent plus de 30 % de leur chiffre d'affaire sur le **secteur de l'armement,** sont classées dans le **secteur du tabac.**

○ Démarche de progrès à venir

Pour **les titres vifs**, les valeurs éligibles seront déterminées sur la base du **« scoring » ESG de l'agence de notation Vigeo Eiris** permettant d'obtenir une analyse quantitative brute des facteurs E, S et G de chaque entreprise par un fournisseur de données reconnu.

Ce « scoring » sera ensuite complété d'une **analyse qualitative critique** du gérant qui sera formalisée dans le suivi des valeurs de l'univers d'investissement **BPE**. Cette analyse se fera sous des angles environnementaux, sociétaux et de gouvernance sans privilégier un des angles par rapport aux autres, et s'enrichira dans le temps avec le gain d'expérience des gérants dans ces domaines ainsi que leur accès privilégié aux managements de sociétés.

Conformément aux engagements pris par La Banque Postale, **BPE** est actuellement **en train d'élaborer une politique d'exclusion** élargie sur les titres vifs qui portera sur les points suivants :

Des exclusions "sectorielles" élargies à des **activités,** soit **controversées,** soit **non conformes à des conventions internationales** ou **cadres de régulations nationales :**

- ***Produits chimiques dangereux :*** *production de pesticides (>10 % du CA)*
- ***Pornographie :*** *pornographie, services de divertissement pour adultes ou facilitateur d'accès (>10 % du CA)*
- ***Armes à feu à usage civil :*** *production ou vente d'armes à feu à usage civil (>0 % du CA)*
- ***Armement :*** *ventes militaires (>10 % du CA) et armement controversé*
- ***Jeux d'argent :*** *services ou produits de jeux d'argent (>5 % du CA)*
- ***Tabac :*** *production de tabac (>0 % du CA)*
- ***Charbon :*** *extraction de charbon (>0 % du CA), génération d'énergie à base de charbon (>10 % du CA)*
- ***Sables et schistes bitumineux :*** *extraction et services liés aux sables et schistes bitumineux (>10 % du CA), extraction de sables et schistes bitumineux (>10 % du CA).*

Des exclusions "normatives" sur la base des notes **Vigéo-Eiris**. La note "frontière" est celle qui permet d'atteindre un taux d'exclusion global d'au moins 30 %, ce qui correspondrait à exclure le 4ème quartile de l'univers purgé des exclusions sectorielles.

Un comité d'exclusion qui se réunira statutairement une fois par semestre, et de façon spontanée si besoin, notamment en cas de controverse majeure impactant une valeur de sa couverture.

Si une valeur en portefeuille tombe sous le coup d'une exclusion :

1. Elle est **instantanément bloquée à l'achat ;**
2. Un **comité d'exclusion exceptionnel** est programmé pour statuer sur la validation ou non de son exclusion ;
3. Si l'exclusion est confirmée par le comité, la valeur doit être **cédée dans un délai maximal d'un mois,** si les conditions de marché le permettent et dans le respect du meilleur intérêt des clients.

La **liste des exclusions** sera **actualisée tous les mois.**

4.2. La gamme ISR « Citoyen » : une gamme de mandats dédiés à l'investissement responsable

Par **construction de l'univers d'investissement**, l'ensemble des **orientations** de **gestion sous mandat** intègre des **critères en matière environnementale, sociale et de bonne gouvernance (ESG).**
Néanmoins, l'appétence des particuliers pour des **solutions d'investissement labellisées ISR** a très tôt conforté **BPE** dans sa stratégie d'offrir une gestion sous mandat qui réponde à cette exigence stricte.
BPE a ainsi lancé en **juillet 2018** une **offre ISR en gestion sous mandat**, avec la création de la **gamme ISR « Citoyen ».**

○ Une sélection de producteurs engagés et responsables

Pour les OPC retenus dans sa gamme « Citoyen », **BPE** a choisi de s'appuyer sur un **mode de gestion de type « cœur-satellite »** avec un nombre restreint de partenaires reconnus venant compléter l'expertise de LBPAM (La Banque Postale Asset Management) dans le domaine de l'ISR.

Cette approche garantit le respect de la double exigence de **BPE** : favoriser les **critères extra-financiers** et mettre en évidence les **impacts positifs en matière de développement durable** à travers une communication transparente via des rapports de gestion semestriels.

Les partenaires de **BPE** font partie des **acteurs les plus influents de la sphère ISR** chacun dans leurs domaines respectifs. Cela permet de proposer un mix intéressant entre **approches thématiques** et **approches Environnement, Social et Gouvernance (ESG)**. Les portefeuilles sont investis dans des OPC dont la thématique d'investissement relève directement d'un enjeu ESG (obligations vertes, créances privées ISR, fonds à thématiques ESG) et dans des OPC plus généralistes, mais dont le processus de sélection des titres intègre des critères ESG.

○ Une politique de gestion orientée ISR

A travers sa **gamme ISR « Citoyen », BPE** adopte une **politique de gestion orientée** en grande partie **vers l'investissement socialement responsable (ISR)** en proposant des mandats investis aujourd'hui au minimum à **90 % sur des OPC et ETF ayant obtenu le Label ISR d'Etat.**

○ Une appréciation fine des impacts

A ce **premier filtre** que représente le **Label ISR d'Etat,** s'ajoute un **second filtre** consistant en **la mesure d'impacts** des **OPC** à travers **l'intégration de 6 critères ESG** dans leur sélection et dans la **gestion des portefeuilles** de cette **gamme:**

- ***Intensité carbone :*** *mesure en nombre de tonnes de gaz à effet de serre émis pour 1 million $ de chiffre d'affaires*
- ***Gestion de l'eau :*** *mesure la consommation d'eau en m^3 pour 1 million $ de chiffre d'affaires*
- ***Créations d'emplois :*** *mesure le taux de croissance annualisé des effectifs sur 5 ans*
- ***Formation :*** *mesure le nombre annuel d'heures de formation par salarié*
- ***Taux d'indépendance :*** *mesure la proportion de membres indépendants au sein des conseils d'administration*
- ***Taux de féminisation :*** *mesure la proportion de femmes au sein des conseils d'administration*

Ces **mesures d'impact** sont réalisées en **« transparisant » ligne à ligne chacun des fonds** constituant les portefeuilles et en utilisant les **données fournies par la société Refinitiv** (Reuters-Eikon).

BPE base son analyse sur des données fournies par **Refinitiv** et les **inventaires de portefeuilles OPC fournis trimestriellement par les sociétés de gestion.**

○ Une communication transparente dans les rapports de gestion ex-post

Enfin, **la Banque Privée BPE** communique à ses clients dans les rapports de gestion les notes de leurs portefeuilles sur les critères extra-financiers et commente leurs évolutions sur la période de reporting.

○ Démarche de progrès en cours

Fort du succès de la gamme « Citoyen », BPE s'engage à donner une **orientation 100 % ISR** pour tous ses profils **courant 2021.**

BPE prévoit prochainement de mettre en place **un système de prime/décote de valorisation** propre aux caractéristiques extra-financières des actifs considérés. Le calcul de la prime/décote ISR sera réalisé de la manière suivante :

Étape 1a : **analyse quantitative sur la base des 6 domaines Vigeo Eiris**. Si une majorité (au moins 4) des domaines a une note supérieure ou égale à 60 (notation « avancée » dans la nomenclature Vigeo) et si aucune note n'est inférieure à 30, alors la valeur est éligible à une prime. A l'inverse, si une majorité de domaines a une note inférieure à 50 (notation « amorcée » ou « non-tangible » dans la nomenclature Vigeo) alors la valeur est éligible à une décote. Dans les autres cas, l'impact ESG est neutre.

Étape 1b : analyse qualitative, réalisée par le gérant, visant soit à simplement confirmer le résultat de l'analyse quantitative présentée dans l'étape 1a, soit au contraire à l'infirmer en s'appuyant sur sa connaissance de l'activité, de la stratégie ou du contexte de la société.

Étape 2 : prise en compte des controverses de niveau High ou Critical. Cette analyse qualitative s'appuie sur l'étude des controverses réalisée par Vigeo et peut conduire à annuler la prime attribuée dans l'étape 1, voire à attribuer une décote si l'impact de l'étape 1 est neutre.
À l'issue de ce processus en 3 étapes, 3 cas se présentent :

- Si la valeur est éligible à une prime, alors une **prime de 10 % est appliquée** à son objectif de cours.
- Si la valeur est éligible à une décote, alors une **décote de 10 % est appliquée**.
- Enfin, si le processus aboutit à un impact nul, **aucune prime/décote n'est appliquée.**

La méthode est ainsi simple et permet d'afficher une **conviction marquée** sur les **stratégies ESG de chaque valeur.**

5 La mise en œuvre de la démarche de durabilité au sein de l'activité de conseil financier

BPE a initié une démarche de **prise en compte de la notion de durabilité** dans le cadre de **son activité de conseil en assurance** et **de conseil en investissements** afin de contribuer à la **réallocation de l'épargne vers des activités durables** et convaincue que la **prise en compte des facteurs ESG** a un **impact positif sur la performance financière.**

BPE mène pour ce faire plusieurs initiatives ayant pour but la **promotion de la durabilité.**

5.1. Une offre « durable » en partenariat avec des producteurs engagés

BPE s'est engagée depuis deux ans à proposer, à ses clients et au sein de son offre, des produits présentant des **caractéristiques environnementales ou sociales**, ou visant des **objectifs de durabilité.**

Cette offre est proposée en partenariat avec sa maison-mère, La Banque Postale, mais aussi **en architecture ouverte avec d'autres émetteurs partenaires.**

○ OPC internes et externes

L'éligibilité des fonds à **l'univers conseillé de BPE** (*buy list*) est déterminée en fonction de l'obtention du Label ISR d'Etat et de la notation Morningstar, qui est aujourd'hui la plateforme la plus avancée pour la « transparisation » des fonds.

Sur les enveloppes CTO et PEA, pour les OPCVM, l'univers d'investissement des conseils BPE porte exclusivement sur des OPC disposant soit du Label ISR d'Etat, soit, à défaut, d'une notation minimum de 3 globes Morningstar (sur un total de 5).

Sur les enveloppes assurance vie, au sein de l'univers d'investissement défini par l'assureur, la politique de BPE est d'orienter prioritairement ses conseils sur les OPC disposant soit du Label ISR d'Etat, soit, à défaut, d'une notation minimum de 3 globes Morningstar (sur un total de 5).

○ EMTN en appel public à l'épargne

À côté de ses offres OPC, la Banque Privée **BPE distribue** des **Euro Medium Term Note** (EMTN) **en appel public à l'épargne** (APE) utilisant, contrairement à des indices benchmark classiques, des **indices sous-jacents intégrant des mécanismes ESG** (filtre et pondération), **à impact positif sur l'environnement** plus exigeants que des solutions plus classiques.

Ainsi, depuis 2019, les **Euro Medium Term Note (EMTN) structurés** proposés reposent sur des **sous-jacents** (indices ou fonds) dont la **construction intègre des critères ESG**. Ces indices ESG émanent des plus importants fournisseurs d'indices (Euronext, Solactive, Stoxx). L'idée étant de proposer les indices les plus « purs » en matière d'approche ESG (sélection et pondération des valeurs en fonction de filtres ESG, mécanisme de prise en compte des controverses…).

Dans le cadre de son activité de commercialisation d'EMTN, BPE est amenée à proposer des émissions sous forme **d'obligations vertes** également appelées **Green Bonds (*)** ou sous une forme plus classique.

En l'absence de **Green Bonds**, **BPE** peut proposer à ses clients souscripteurs de participer à une action dédiée au développement durable (reforestation, dépollution des océans…).

BPE intègre dans son offre de produits un **Groupement forestier spécialisé dans la détention et la gestion d'actifs forestiers**. Un tel investissement est soumis aux risques climatiques et biologiques, mais vise à défendre un modèle de développement durable et constitue un moyen efficace de protéger et valoriser l'environnement. La détention de forêts, dans un objectif de placement, implique ainsi la mise en place de bonnes pratiques sylvicoles assurant tout à la fois la gestion durable des forêts, en intégrant la nécessaire adaptation aux changements climatiques annoncés, la prévention des risques de dégradation de la nature (incendies, maladies, tempêtes…) et le maintien de la biodiversité. Les forêts gérées dans le cadre de ce Groupement Forestier sont toutes éco certifiées, conformément à la charte de gestion durable qui la lie à ses clients.

○ Green Bonds (*)

Dans le cadre de ses campagnes EMTN, **BPE** s'associe à différents **producteurs de solutions Green Bonds** en capacité d'offrir des **solutions de financements en faveur de la transition énergétique**. A travers ses solutions de **Green Bonds**, **BPE** entend offrir des **solutions de placements** à ses clients investisseurs dont les fonds levés contribueront à refinancer des catégories de prêts éligibles au cadre d'émissions vertes et sociales.

La Banque Privée BPE, en sa qualité de distributeur, porte une attention particulière à ce que ses clients puissent disposer, dans le cadre de leurs investissements, de **rapports sur l'utilisation des fonds et sur l'impact en termes de CO2 évités, dans l'année qui suit l'émission**.

L'**offre BPE Green France 2031,** créée par la banque de financement et d'investissement de La Banque Postale et distribuée en début d'année 2021 par **BPE**, est l'illustration même de cette démarche au service du financement de projets contribuant à la baisse des émissions de CO2, notamment en finançant des projets dédiés à la mobilité durable. Cette offre a pour sous-jacent, un indice composé de 35 valeurs françaises sélectionnées et pondérées en fonction de leur notation en matière de responsabilité environnementale.

Les **obligations vertes ou Green Bonds** permettent un fléchage des fonds levés vers des projets présentant un impact positif pour le climat ou l'environnement.

Cette émission s'inscrit dans le dispositif de La Banque Postale qui vise à offrir la traçabilité de l'épargne investie dans trois thématiques d'émissions : vertes, sociales et durables.

BPE est vigilante à proposer des Green Bonds dont la méthodologie utilisée est alignée sur les principes édictés par l'ICMA certifiés par Vigeo Eiris.

(*) Obligations vertes / Green Bonds : *les Green Bonds sont des outils de financement au service de la transition écologique. Leur objectif est de financer des projets à bénéfice environnemental, permettant d'accélérer la transition énergétique et écologique. Le Green Bond se présente comme un emprunt obligataire classique dont l'objectif premier est de servir exclusivement des projets verts compatibles avec la transition énergétique et écologique.*

5.2. Des conseillers sensibilisés à l'ESG

Au travers des lancements et commercialisations de produits (EMTN, OPC, GFI, crowdfunding…), **BPE** réalise des **actions de sensibilisation** auprès des équipes de son Réseau et de la Gestion de Fortune, à la thématique ISR/ESG et plus globalement au développement durable.

BPE organise, à ce titre, des **interventions régulières avec ses partenaires producteurs** (sociétés de gestion, assureurs, émetteurs), dans le cadre de conférences téléphoniques nationales ou de réunions en présentiel. La « Journée de l'épargne », qui réunit **une fois par trimestre** des banquiers privés et des gérants de fortune, est notamment l'occasion de **faire intervenir des partenaires experts de la thématique ISR/ESG.**

Par ailleurs, lors des mises en marché de nouvelles offres autour du développement durable, la Banque Privée BPE fait intervenir les producteurs partenaires pour assurer des **actions de formation/sensibilisation auprès des équipes commerciales.** L'offre de GFI lancée par BPE fin 2020 a été, par exemple, l'occasion de présenter les **principes d'une gestion forestière durable.**

5.3. Démarche de progrès à venir

BPE continuera de développer son approche concernant **l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseil financier**, conformément aux **meilleures pratiques de marché** et aux **évolutions réglementaires** en la matière.

Aussi, afin d'évaluer les **préférences des clients en matière de durabilité** et leur recommander, conformément à leur appétence, des **choix d'investissements responsables,** les **processus et outils existants** feront l'objet d'évolutions, notamment dans le cadre de la **révision à venir des actes délégués MiFID II et DDA.**

En effet, la **Commission Européenne** prévoit de modifier les **actes délégués MiFID II et DDA** afin que les **préférences en matière de durabilité** soient désormais prises en compte dans l'évaluation par le conseiller financier du **caractère approprié des investissements recommandés.**

Des **animations et communications thématiques** seront à réaliser dans ce sens **auprès des clients.**